

- TERRE D'Émeraude COMMUNAUTÉ**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°2021-183**

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 80

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 14

Date de convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

20/12/2021

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (80) :

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBEY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

Excusés (11) : ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir (14) : BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Maryline ; BOURGEOIS Josette à CHATOT Patrick ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Remy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

Absents (11) : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

Objet : OFFICE TOURISME - Achat du bâtiment (actuelle Trésorerie) situé à Clairvaux-les-Lacs

Rapporteur : Frank STEYAERT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe confère aux Communautés de communes la Compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Cette compétence est inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L.5214-16 et suivants.

Terre d'Emeraude Communauté dispose d'un Office de Tourisme intercommunal sous statut associatif dont le siège social est situé au 56 grande rue à Clairvaux-les-lacs. Les locaux, appartenant à la commune de Clairvaux-les-lacs sont mis à disposition gratuitement de l'Association Office de Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne. Ces locaux ne sont plus adaptés à l'exercice des missions d'un Office de Tourisme notamment au regard du projet de création de la Société Publique Locale au 1^{er} janvier 2022 (délibération en date du 12 juillet 2021).

Parallèlement, l'antenne du Trésor Public située au 5 rue du Parterre à Clairvaux-les-lacs fermera le 31/12/2021 dans le cadre de la réorganisation de la DGFIP. Les locaux, propriété de la Commune ne seront plus occupés par le Trésor Public qui doit mettre fin au bail de location dans les prochains jours. L'emplacement de ce bâtiment est idéal pour accueillir les locaux de l'Office de Tourisme et y installer le siège de la SPL. C'est pourquoi, la Commune de Clairvaux les lacs, par une délibération n°2021-101 en date du 14 octobre 2021 a décidé de vendre ce bâtiment à Terre d'Emeraude Communauté au prix de 178 000 euros pour y installer le siège de la SPL et les bureaux de l'Office de Tourisme.

Des travaux de rénovation, notamment thermiques et d'agrandissements seront nécessaires au préalable de l'installation qui est envisagée pour la saison touristique 2023.

Parallèlement à cette décision de vente, le Conseil communautaire doit se positionner sur l'acquisition de ce bâtiment. La Collectivité n'est pas tenue d'obtenir un avis des Domaines (seuil fixé à 180 000 euros).

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 1^{er} décembre 2021 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'acquisition auprès de la Commune de Clairvaux-les-Lacs du bâtiment situé au 5 rue du parterre (parcelle cadastrale AD 440) pour un montant de 178 000 euros. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20211216-D_183_2021-DE

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant désigné par ~~procuration à signer~~ l'acte d'acquisition et tout autre document relatif à ce dossier.

DE CHARGER Monsieur le Président à engager les démarches pour la réhabilitation du bâtiment et à déposer toutes demandes de subventions dans ce cadre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D_183_2021-DE